



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS-VERBAL****SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021 À 18H30****ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR  
LES ANNÉES 2022-2023-2024**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue par moyen technologique. Dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis par le gouvernement le 2 octobre 2020 et publié dans la Gazette Officielle du Québec, 8 octobre 2020, 152<sup>e</sup> année, no 41A.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Jean-Pierre Cardinal, Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le directeur général, Martin Bonhomme ;

Monsieur le trésorier, Michael Finnerty.

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Monsieur le directeur général Martin Bonhomme agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, il fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

<b>12-352-21</b>	<b>Ouverture de la séance</b>
------------------	-------------------------------

Il est proposé par le conseiller Yvan Labelle  
Appuyé par le conseiller Tom Broad

**ET RÉSOLU,**

**D'OUVRI**R la séance extraordinaire du 21 décembre 2021 pour l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024. Il est 18h53.

Adoptée à l'unanimité.

<b>12-353-21</b>	<b>Ordre du jour</b>
------------------	----------------------

Il est proposé par le conseiller Ryan Young  
Appuyé par le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

- 12-352-21 Ouverture de la séance
- 12-353-21 Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour**

**3. Finances**

- 12-354-21 Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024

**4. Dépôt de documents**

**5. Levée de la séance**

- 12-355-21 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR**

*Considérant la tenue de la séance sans la présence du public, par moyen technologique, les citoyens avaient jusqu'à 16 h pour soumettre leurs questions par courriel.*

Nous avons reçu des questions de 4 intervenants qui ont été lues entre 18h53 et 19h01. Les citoyens peuvent prendre connaissance des réponses via l'enregistrement audiovisuel de la séance, disponible dans les jours qui suivent la présente séance, sur le site internet de la Ville.

Les principales questions ou commentaires formulés par courriel se résument comme suit :

	<b>Résumé de l'objet principal de l'intervention</b>
1 <sup>ère</sup> Intervenant(e)	- Les citoyens n'ont pas accès à l'ordre du jour ni à la présentation du PTI.
2 <sup>ième</sup> intervenante(e)	- Pourquoi le conseil ne permet-il pas de suivre les séances virtuelles en direct ? - Où trouver les enregistrements des séances ?

3 <sup>ème</sup> Intervenant (e)	- Est-ce possible d'avoir un lien pour visionner la séance en direct ?
4 <sup>ème</sup> Intervenant (e)	- Où trouver un lien pour visionner la séance ?

### 3. FINANCES

<b>12-354-21</b>	<b>Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024</b>
------------------	--

**ATTENDU QUE** l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes ;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Ryan Young  
Appuyé par le conseiller Denis Gignac

#### ET RÉSOLU,

**D'ADOPTER** le programme triennal des immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, dont copie est jointe en annexe « A ».

**DE DISTRIBUER** un document explicatif du programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024 à chaque adresse sur le territoire de la municipalité, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité.

### 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B » ;
- Certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024, dont l'original est joint en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

### 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

<b>12-355-21</b>	<b>Levée de la séance</b>
------------------	---------------------------

Il est proposé par le conseiller Yvan Labelle  
Appuyé par le conseiller Denis Gignac

#### ET RÉSOLU,

**DE LEVER** la présente séance extraordinaire. Il est 19h04.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Me Paola Hawa  
Maire

\_\_\_\_\_  
M. Martin Bonhomme  
Greffier adjoint

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-120251*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 21 décembre 2021 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 22 décembre 2021.

\_\_\_\_\_  
Me Paola Hawa, Maire

\_\_\_\_\_  
M. Martin Bonhomme, Greffier adjoint